

Conseil Municipal du 05 Avril 2022

Extrait du registre des délibérations

D – 4-1/2022

L'an Deux mille Vingt-deux, le cinq Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la ville de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le trente Mars, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la Loi.

Mon café Couture

–

Attribution d'une
subvention
exceptionnelle

Étaient présents :

Elisabeth MASSE, Maire ;

Jean-Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoints ;

Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Didier PARSY, Lydie YAP, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Marie MARCHAND, Sébastien LEBLANC, Carmen GONZALEZ RUIZ, Esteban GARCIA, Guillaume MONCEAUX, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN.

Ont donné procuration :

Louis-Marie HARDY à Jean-Pierre EURIN

Serge GOSTIJANOVIC à Elisabeth MASSE

Julie HENNEBELLE à Michel HUYLEBROECK

Louis CRUCHET à Danielle SENECHAL

Isabelle COLNENNE à Esteban GARCIA

Hervé LESIEUX à Claude WASILKOWSKI

Déborah ANDRE à Guillaume MONCEAUX

Cyprien RICHER à Charlotte BERTHELOT

Était Absente :

Delphine MIZTAL,

Secrétaire de séance : Carmen GONZALEZ RUIZ

Rapport de Monsieur Michel HUYLEBROECK :

L'association « Mon Café Couture » a fait une demande de subvention exceptionnelle :

LOISIRS/ANIMATION/MONDE ECONOMIQUE	
Mon café Couture	300 €

L'association « Mon Café Couture » a organisé en étroite collaboration avec la Ville, l'Atelier « Influence et Tendances » du 26 Février 2022, à la salle André Wauquier.

A ce titre, elle sollicite une subvention correspondant à la fourniture de fournitures pour cet atelier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Attribue une subvention exceptionnelle de 300€ à l'association « Mon café couture ».
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire




Elisabeth MASSE